

COMPTE-RENDU N° 3/19
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS
SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2019 A 20H30

Présents : FUMEY, BUSSIÈRE, FRATER, GINDRE, MIGER, LANOY, GIET, DRUET, CHEVALIER, RICHARD, PINGON, PAILLARD, VACELET, SEIGNEZ

Excusé : VALCHER

Secrétaire séance : FRATER P.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2019 est adopté à l'unanimité.

En préambule, pour son dernier conseil en tant que Maire, Gérard FUMEY remercie ses adjoints, ses conseillers actuels et ceux de ses mandats précédents ainsi que le personnel et les membres des commissions communales, qui depuis 30 ans l'ont accompagné dans la gestion de la commune de Brevans.

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

- Visite Alpha carbone le 11 mars 2019 : suite à la proposition de Mme PUECH, Directrice du site de Brevans, le Maire et les conseillers municipaux ont visité l'usine. Alpha Carbone procède à la déconstruction des pneus en récupérant l'ensemble des matières les composant.
- Terrains zone d'activités : le Maire a signé la vente des deux terrains cadastrés ZB 21 et 22 aux pierrailles avec la Communauté d'agglomération du Grand Dole. le prix fixé est de 38€20 le m2. Le vœu de la vente s'effectuera soit lors de la vente à une entreprise ou sinon à 13 ans maximum.
- Réunion de la gendarmerie à Parcey représentée par M. GINDRE : le bilan des interventions sur Dole Tavaux a été présenté. Concernant notre commune, 27 interventions ont été effectuées en 2018 dont 13 durant la nuit. Aucun accident corporel ou mortel n'est dénombré. 16 infractions (crimes-délits) en 2018, 20 en 2017, aucune infraction sur les stupéfiants ni en 2017, ni en 2018.
- Réunion SIVOS représentée par Mme VACELET : une classe sera bien supprimée à la rentrée de septembre à l'école de Baverans. 70 élèves sont attendus à la rentrée. Le budget a été voté par les membres du SIVOS. La participation demandée à la commune de Brevans sera de 10 800.88 € pour 2019.
- Réunion sur les livres nomades : Mmes BUSSIÈRE et VACELET ont rencontré les responsables de la médiathèque de Dole pour faire un point sur la bibliothèque livres nomades. Environ 6 personnes viennent régulièrement à cette bibliothèque. Les responsables de la médiathèque auraient souhaité mettre en place sur la commune un portage de livres à domicile. Un point avait été fait sur cette question mais personne n'était intéressé. Un rappel de la mise à disposition de cette bibliothèque aux habitants sera fait dans le prochain brevaunais.
- Assemblée générale de l'ANACR représentée par Mme BUSSIÈRE le 23 mars 2019 : très bonne assemblée générale. Mme BUSSIÈRE présente les remerciements de la Présidente, Danièle PONSOT à M. le Maire de Brevans et son conseil municipal pour l'aide apportée lors de la cérémonie du bois des Ruppes et de l'assemblée générale. M. le Député et le Maire de DOLE ont souligné que cette manifestation était la plus belle du secteur. L'ANACR s'investira également lors de la journée de la résistance pour fleurir les plaques de rues des dolois tués par les nazis.

II] VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 : Délibération :

Le conseil municipal maintient les mêmes taux d'imposition qu'en 2018. Ces taxes n'ont pas évolué depuis 2008:

- Taxe habitation 7.34% ; Taxe foncière sur le bâti 12.09% ; Taxe foncière sur le non bâti 25.95% avec un produit attendu de 149 678 €. Délibération votée à l'unanimité.

III] BUDGET COMMUNAL :

- Vote du Compte de Gestion 2018 : Le compte de gestion fait apparaître un excédent de fonctionnement de 203 487.14 €, et un déficit d'investissement de 50 605.38 € soit un résultat de clôture de 152 881.76 €. Délibération votée à l'unanimité.

- Vote du Compte Administratif 2018 :

Section de fonctionnement : Dépenses : 290 239.45 € ; Recettes : 353 731.41 € Soit un excédent de 63 491,96 €

Section d'investissement : Dépenses : 103 436.37 € ; Recettes : 45 825.13 € Soit un déficit de 57 611,24 €

Le Maire n'a pas pris part au vote et s'est retiré de la salle au moment du vote.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0 Délibération approuvée à l'unanimité.

- Affectation du résultat 2018 : le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement soit la somme de 152 881.76 € et le déficit d'investissement pour un montant de 50 605.38 €. Délibération votée à l'unanimité.

- Vote du budget primitif 2019 : Le budget de la commune 2019 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit:

Section de fonctionnement : 487 908.76 € ; Section d'investissement : 380 433.14 €

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

IV] BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Vote du Compte de Gestion 2018 : Le compte de gestion fait apparaître un excédent d'exploitation de 13 711.25 € et un déficit d'investissement de 2 949.54 € soit un résultat de clôture de 10 761.71 €. Délibération votée à l'unanimité.

- Vote du Compte Administratif 2018 :

Section d'exploitation : Dépenses : 47 847.55 € ; Recettes : 54 588.10 soit un excédent de 6 740.55 €

Section d'investissement : Dépenses : 19 636.83 € ; Recettes : 23 912.34 € soit un excédent de 4 275.51 €

Le Maire n'a pas pris part au vote et s'est retiré de la salle au moment du vote.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0 Délibération approuvée à l'unanimité.

- Affectation du résultat 2018 : le conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation soit la somme de 10 761.71 € et le déficit d'investissement pour un montant de 2 949.54 €. Délibération votée à l'unanimité.

- Vote du budget primitif 2019 : Le budget assainissement 2019 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section d'exploitation : 71 602.00 € ; Section d'investissement : 24 666.54 €. Délibération votée à l'unanimité.

VI] RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES : Adhésion, opposition à l'encaissement des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la

DGFIP : L'association des Maires du Jura a été alertée par les dirigeants de l'association des communes forestières du Jura sur le projet d'encaissement direct par l'ONF des recettes liées aux ventes de bois. Le Conseil municipal après en avoir discuté décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP. Délibération votée à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Lettre inspection académique de l'Education Nationale : le Maire fait part de la confirmation par l'éducation nationale du retrait de la quatrième classe au sein du RPI Brevans Baverans.
- Servie E-Lum SIDEC : le maire fait un bref compte rendu sur la qualité de notre éclairage public dans le cadre du service E-Lum auquel la commune adhère chaque année par une cotisation annuelle. Une note est donnée sur la partie énergie, Environnement et qualité de vie. Elle est en moyenne de 18/20.
- Covie Jura : l'association a adressé à la mairie tout un document sur la méthanisation française.